

	NATURA 2000 EN GRAND EST	<i>Page 1/12</i>
	Formulaire simplifié – Partie A « Présentation générale de l'activité »	

1. Désignation du projet, des travaux ou de la manifestation

A quel titre votre projet ou votre activité est soumis à évaluation des incidences ?

Liste Nationale 1ère liste locale 2ème liste locale (régime propre N2000)

Nom de l'item concerné : PELPASS FESTIVAL 2025 - FR4201797 - Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin

2. Catégorie

- ☐ Activité agricole
 ☐ Activités industrielles et commerciales
 ☐ Activités de loisirs
☐ Travaux, aménagements, constructions, installations
 ☐ Interventions, entretien
☒ **Manifestations / événement**
☐ Autre, à préciser :

3. Acteurs

Responsable (maître d'ouvrage, organisateur, pétitionnaire,...) :

Personne morale publique

Personne morale privée

Personne physique

Nom, prénom ou raison sociale	Adresse postale	Téléphone	Mail
Association Pelpass & Cie	10 rue Hohwald 67000 Strasbourg	06 01 21 37 33	jonathan@pelpass.net

Personne à contacter (si différente) / Responsable du projet (pour les personnes morales)

Nom, prénom ou raison sociale	Adresse postale	Téléphone	Mail

Partenaires¹ :

Nom, prénom ou raison sociale	Résidence ou siège social	Nature du partenariat ¹
RÉGION GRAND EST / CEA / Ville de STRASBOURG / CNM /SACEM		FIN
FIP / FRANCE 3 / LISBETH / LAGOONA / ULTRA SON / AUBERGE DE JEUNESSE DE FRANCE / GRAFFALGAR / NIGLOO / ITHAQUE / PLANNING FAMILIAL / DBSP / CARTE CULTURE / CARTE ATOUT VOIR		AUTRE

¹Indiquer : MOD (maître d'ouvrage délégant), CO (co-organisateur), AMO (assistant à maître d'ouvrage), MOE (maîtrise d'œuvre), INST (institutionnel), FIN (financier ou sponsor) et/ou AUTRE (autre partenaire).



NATURA 2000 EN GRAND EST

Page 2/12

Formulaire simplifié – Partie A « Présentation générale de l'activité »

4. Localisation du projet

Pour des projets très localisés, préciser les sections et parcelles concernées en revanche pour les projets ou manifestations de plus grande ampleur, préciser uniquement les communes concernées et bien détailler la cartographie de localisation du projet ou de la manifestation dans son ensemble.

Commune(s) / Lieu(x)-dit(s)	Section / Parcelle(s) ou périmètre concerné (joindre carte le cas échéant)
Strasbourg	Voir plan ci-joint C1 et C2
	Parcelle cadastrale, N° parcelle : 0374, Feuille : 1, Section : HX, N° INSEE commune : 67482

Joindre une carte de localisation précise du projet ou de la manifestation dans son ensemble et également de manière plus précise par rapport aux sites Natura 2000.

Les échelles indiquées ci-après sont données à titre indicatif ; il convient de les adapter à chaque situation et au format du papier (A3 ou A4), en veillant à atteindre les objectifs de visualisation formulés, pour couvrir tout le territoire concerné.

S'agissant de l'emprise du projet, il y a lieu de faire figurer précisément sur les cartes les sites d'intervention ou de fréquentation, tout type d'occupation temporaire ou définitive ainsi que les accès, y compris pour la phase chantier, concourant à la compréhension de l'activité et des interactions possibles avec le territoire.

Carte n°	Type de projet	Objectifs de visualisation	Échelle recommandée	Observations
C1	Tous	- situer le projet dans son ensemble par rapport aux sites du réseau Natura 2000, - localiser le projet sur son territoire (type de couvert et de paysage, urbanisation, cours d'eau, continuité écologique, ...),	de 1/25.000 à 1/10.000	Fonds IGN de préférence
C2	Situés sur tout ou partie d'un site N2000 ou à moins de 1 km	- plan de situation détaillé du secteur d'emprise du projet, - bien situer le projet par rapport aux informations du DOCOB.	de 1/10.000 à 1/5.000	Fonds IGN ou photo aérienne
C3	Tous, le cas échéant	- visualiser les lieux et orientations de prise de vue des photos (cf. chapitre ci-dessous).	de 1/5.000 à 1/2.000	Indiquer l'orientation par une flèche, mentionner le n° de la prise de vue



NATURA 2000 EN GRAND EST

Page 3/12

Formulaire simplifié – Partie A « Présentation générale de l'activité »

5. Organisation des interventions dans le temps

Période d'intervention pour cette demande :

- dates prévisionnelles :
de la première intervention : jeudi 22 mai 2025
de la dernière intervention : vendredi 6 juin 2025
- soit une période d'intervention de 15 jours (semaines/mois/années)¹

Nombre prévisionnel de jours d'intervention : 15 jours sur cette période

Interventions possibles après de coucher du soleil : ☒ **oui** ☐ **non**

Fréquence d'intervention sur la période :

De 9h à 21h pendant 10 jours et de 14h à 3h pendant 5 jours

☒ tous les jours ☐ qq fois/semaine ☐ qq fois/mois ☐ qq fois/an ☐ moins d'une fois par an

6. Budget

Budget global² prévisionnel : de 500 000 €

7. Photographies et illustrations

Il peut être utile de fournir des photos ou illustrations permettant de bien percevoir les enjeux du territoire (photos des zones où auront lieu les travaux et interventions, état initial des espaces concernés, ...) ou pour étayer l'absence ou la réduction des impacts potentiels (matérialisation des mesures d'évitement d'impact ou de protection, plan des bâtiments, ...). Pour les manifestations sportives et culturelles en particulier, la présentation de photos des éditions précédentes peut permettre de mieux comprendre les modes et la qualité d'organisation (barrières, balisage, zones d'accueil du public, des concurrents, ...), ou de montrer l'évolution des terrains (avant, pendant, immédiatement après, plus tard...). Chaque photo ou illustration doit être numérotée et légendée sur une annexe qui sera jointe au dossier.

Commentaires et compléments libres (description du projet, précisions sur l'organisation dans le temps etc.)

Nature du Projet :

L'association Pelpass est une association de production de spectacles, qui depuis plus de dix ans organise dans toute l'Alsace des événements culturels autour des musiques actuelles, du théâtre de rue et des jeux. Au cours de ces années, l'association s'est imposée comme un acteur incontournable de la vie culturelle strasbourgeoise avec des événements tels que Paye Ton Noël ou Fanfaradoï.

Depuis 2016 l'association Pelpass & Cie organise un festival de musique actuelle (le Pelpass Festival) au Jardin des Deux Rives. Cet événement laisse majoritairement la place à la découverte et à l'émergence sur 3 scènes, sous 3 chapiteaux.

Pour cette 8e édition qui se déroulera du 29 mai au 1er juin 2025, le festival se situera toujours au Jardin des Deux Rives à proximité immédiate de l'Auberge de Jeunesse Strasbourg – 2 rives. Ce site est utilisé à différentes reprises au cours de l'année pour accueillir des manifestations culturelles (les Pelouses Electroniques et Ordinaire Open Air en juin).

²Budget total approximatif de l'ensemble des opérations liées ou associées à l'activité.

Le site du festival a une emprise de 8300m², il est actuellement enherbé et il n'y a pas de nécessité d'en défricher une partie. De plus, nous ne traversons pas l'espace en véhicule motorisé (accès pour le déchargement du matériel par une voie enrobée à l'est du site).

En ce qui concerne les émissions sonores, nous avons opté pour un système sonore "line array" (ou ligne source) permettant de concentrer l'énergie acoustique sous les chapiteaux, zone d'audience des concerts afin de limiter la diffusion sonore. Un travail a été mené avec le bureau hygiène et santé environnementale de l'Eurométropole afin de réfléchir à l'orientation des scènes dans le but de limiter les impacts sonores sur le voisinage. Une notice Technique relative à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés a été transmise à la ville de Strasbourg.

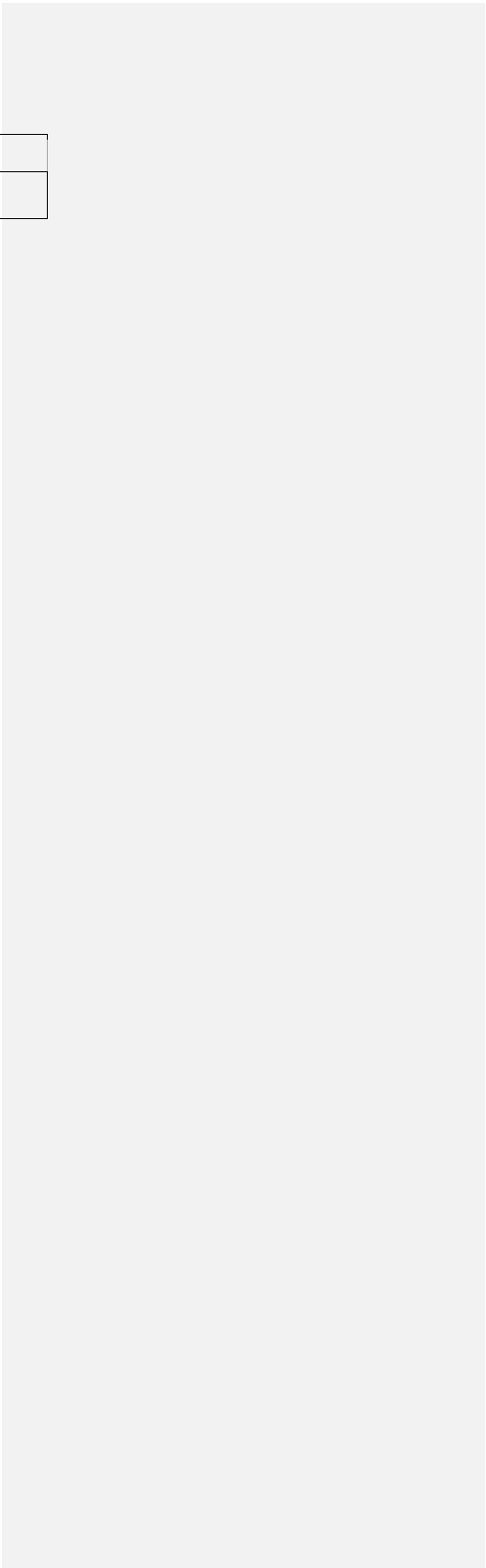
En termes d'affluence, ce sont environ 150 personnes qui seront présentes par jour pendant le montage (du 22 au 28 mai) ainsi que le démontage (02 au 06 juin).

Lors de la manifestation (29 mai au 1er juin), nous attendons par jour un maximum de 3700 festivaliers et environ 450 personnes dans l'équipe (bénévoles / techniciens / artistes). Le site est fermé, et l'entrée des festivaliers se fait par le nord, sur la voie enrobée entre l'auberge de jeunesse et le site du festival.

Enfin en ce qui concerne les déplacements, un parking déjà existant à proximité du site permettra d'accueillir les cyclistes et les personnes en voitures. Le Jardin des Deux Rives est aussi accessible en tram et en bus depuis le centre-ville.



	NATURA 2000 EN GRAND EST	





NATURA 2000 EN GRAND EST

Page 5/12

Formulaire simplifié – Partie B « Territoire concerné »

1. Emprise directe³ au sol

1.1. L'activité s'étend sur ☒ un(e) ou ☐ plusieurs communes/départements/régions⁴

1.2. Temps d'occupation⁵: ☐ aucun/nc⁶ ☐ transitoire (< semaine) ☒ temporaire (< 1 an)
☐ permanent

1.3. Emprise directe totale au sol : approximative (préciser l'unité) 6785m2 ou ordre de grandeur :

☐ nc ☐ < 100 m² ☐ < 1 ha ☐ < 3 ha ☒ < 10 ha ☐ > 10 ha

1.4. Surfaces concernées par type de travaux ou d'aménagement (préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemple : surfaces imperméabilisées, construites, défrichées etc...) :

Aménagement	Surface (préciser l'unité)	Commentaire / précisions

1.5. Linéaires concernés par type de travaux ou d'aménagement (préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemple : linéaires d'infrastructures, de canalisations, de travaux en cours d'eau ou fossés etc...) :

Aménagement	Linéaire (préciser l'unité)	Commentaire / précisions

2. Emprise indirecte et interactions avec l'environnement

Cocher les sources d'interaction potentielles de l'activité avec son environnement :

- | | | |
|---|--|---|
| ☒ Production de déchets | ☐ Rejets atmosphériques | ☐ Rejets aquatiques |
| ☐ Création de voies d'accès | ☒ Présence humaine accrue | ☒ Bruit ou vibrations |
| ☐ Tassement des sols | ☐ Modification des régimes d'écoulement des eaux ou de la topographie | |
| ☒ Pollution lumineuse | ☐ Cloisonnement du territoire | ☐ Aménagements en cours d'eau |
| ☐ Drainage ou irrigation | ☐ Pollutions accidentelles | ☐ Changement de nature du sol |

³Emplacement des bâtiments, circuits/parcours, surfaces travaillées...

⁴Rayer les mentions inutiles.

⁵Y compris dépôts, stockages et systèmes modulaires ou démontables.

⁶Non concerné.

	NATURA 2000 EN GRAND EST	<i>Page 6/12</i>
	Formulaire simplifié – Partie B « Territoire concerné »	

3. Vocations et usages du territoire

3.1. Cocher les activités ou vocations du territoire concerné par l'activité (rayon de 1 Km) :

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (ex : mare servant à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans...)

Zone urbanisée ou construite

☐ Route et accotements

☐ Autre milieu artificialisé

Précisez lequel :

☐ Jardin, verger, zone maraîchère, vigne

☐ Grande culture

☐ Friche

☐ Jachère

☒ Prairie

Précisez (pré de fauche ou pâture) : Jardin artificialisé

☐ Autre milieu ouvert

Précisez si possible (lande, fourré etc.)

☐ Forêt

Précisez (feuillus, résineux, mixte) :

☐ Plantation de peupliers

☐ Bosquet

☐ Haie

Précisez si possible (arbustive, arborée, continue ou non etc.) :

☐ Vieux arbres

Précisez si possible (alignements, isolés, têtards etc.) :

☐ Cours d'eau

Précisez si possible la périphérie (bancs de sable, fourrés, forêt etc.) :

☐ Plan d'eau

Précisez si compris dans une chaîne d'étangs :

☐ Mare

Précisez si elle est végétalisée ou non :

☐ Fossé

☐ Autre milieu

Précisez si possible (grotte, falaise etc.) :

Formulaire simplifié – Partie B

« Territoire concerné »

3.3. Identification des sites Natura 2000 potentiellement impactés :

Le projet se trouve en tout ou partie à l'intérieur de ce site Natura	Code site	ZPS/ZSC	Nom du site	DOCOB rédigé ⁵	Contact avec l'animateur ⁵
☐				oui/non	oui/non
☐				oui/non	oui/non
☐				oui/non	oui/non

Commenté [Auteur in1]: Préciser où trouver l'info

Commentaires et compléments libres

Le site du festival ne se situe pas en tout ou en partie à l'intérieur du site Natura 2000 :
FR4201797 - Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin

Le Pelpass Festival se situe à 350 m du site Natura 2000



NATURA 2000 EN GRAND EST

Page 8/12

Formulaire simplifié – Partie C « Manifestations sportives ou culturelles »

Pour compléter ce formulaire il convient de considérer :

- les lieux strictement destinés au déroulement de la manifestation (parcours, tribunes...),
- les espaces de concentration du public (spectateurs, campements, parkings...),
- les espaces liés aux aspects logistiques (parkings, restauration, secours, sanitaires...).

Qu'ils soient :

- spécifiquement dédiés à cette utilisation et donc prévus par les organisateurs,
- ou raisonnablement envisageables, notamment suite aux éditions précédentes.

1. Espaces concernés

- | | | |
|---|---|--|
| ☐ Voies ouvertes à la circulation motorisée | ☒ Voies généralement fermées à la circulation motorisée | ☐ Itinéraires habituellement fréquentés (sentiers, circuits, ...) |
| ☐ Chemins et dessertes privées ou dépourvues de balisage | ☐ Abords immédiats des voies, sentiers et chemins | ☐ Prairies et pelouses |
| ☐ Zones de terres labourées | ☐ Abords de cours et plans d'eau | ☐ Autres : |

2. Nature et caractéristiques de la manifestation

- | | | |
|---|--|--|
| ☒ Utilisation de véhicules terrestres motorisés | ☐ Autres engins motorisés terrestres | ☐ Avions ou autres engins motorisés volants |
| ☒ Matériel de sonorisation | ☐ Équipements de type scènes, estrades, tribunes > 100 m ² | ☐ Feux d'artifice |
| ☐ Manifestation récurrente | ☒ Buvettes, restauration | ☐ Autres : |

3. Fréquentation par le public

Estimation sur l'ensemble du site ou parcours du nombre :	Maximum/journée	Cumulée sur toute la durée
de participants/concurrents : (artistes)	50	150
de personnes mobilisées (organisation, sécurité) :	400	1700
de spectateurs/public :	3700	14800

4. Moyens mis en œuvre afin de maîtriser le déroulement de la manifestation

- | | | |
|--|---|--|
| ☒ Balisage des secteurs sensibles | ☒ Restriction d'accès (barrières) | ☒ Participation sur inscription en nombre limité |
| ☒ Canalisation du public (clôture et contrôle aux accès) | ☒ Déploiement de services de surveillance (commissaires...) | ☐ Parcours entièrement balisé |
| ☒ Actions de sensibilisation (règlement, charte...) | ☐ Gestion des camping-cars (aires de vidange) | ☒ Remise en état (dépollution, réensemencement, ...) |
| ☐ Circulation à vitesse réduite sur les secteurs identifiés comme sensibles | | |
| ☐ Autres : | | |

Formulaire simplifié – **Partie C**
« Manifestations sportives ou culturelles »

Commentaires et compléments libres

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

**NATURA 2000 EN GRAND EST**

Page 10/12

Formulaire simplifié – Partie D
« Conclusions »**Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention**

Cocher les cases potentiellement concernées et indiquer les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou résiduel.

☐ Destruction du milieu par travail ou décapage, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies

· Habitats/milieux impactés (préciser le code Natura de l'habitat) :

· Préciser :

Détérioration du milieu par piétinement, circulation de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement

· Habitats/milieux impactés (préciser le code Natura de l'habitat) :

· Préciser :

☐ Détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enrichissement ...

· Habitats/milieux impactés (préciser le code Natura de l'habitat) :

· Préciser :

☐ Perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture des corridors écologiques

· Espèces impactées (préciser le code Natura de l'espèce) :

· Préciser :

☐ Impacts positifs du projet, de la manifestation ou de l'intervention sur l'environnement (préciser les codes des habitats et espèces Natura concernés)

**NATURA 2000 EN GRAND EST**

Page 11/12

**Formulaire simplifié – Partie D
« Conclusions »**

Il est rappelé qu'il est de la seule responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet. Le présent formulaire s'inscrit dans le cas de l'évaluation simplifiée prévue par l'article R 414-21 du code de l'environnement ; il vise à répondre au point 2° du I de l'article R 414-23 du même code. Il s'agit donc d'exposer ici sommairement les raisons pour lesquelles le projet est, ou non, susceptible d'avoir une incidence sur le/les sites Natura 2000, en prenant en compte tous les aspects abordés au travers des autres feuillets ou fiches retenus. Le porteur de projet peut compléter son évaluation des incidences sur papier libre s'il le juge utile à la justification des raisons et arguments développés.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?→ ☒ NON :

Préciser ci-après les raisons pour lesquelles toute incidence sur le/les sites Natura 2000 peut être écartée :

Le site du festival est assez éloigné du site Natura 2000, notamment par une forêt épaisse. Le balisage du site empêche toute communication avec le site NATURA 2000. Les enjeux sonores et lumineux ont été travaillés avec les équipes techniques et la ville de Strasbourg, gestionnaire du site, afin de minimiser les impacts pour la faune et la flore.

Le porteur de projet joint l'ensemble des pièces constituant l'évaluation des incidences Natura 2000 au dossier d'autorisation ou à la déclaration. Sous réserve de la complétude du dossier, si le service instructeur confirme l'absence d'incidence probable sur Natura 2000, la procédure d'évaluation des incidences est close et ne conduit pas à une opposition au titre de Natura 2000.

→ ☐ OUI :

1. Le porteur de projet recherche à son niveau toute solution alternative pour supprimer tout impact significatif, soit en revoyant la conception de son projet, soit en prenant toute mesure permettant d'éviter ou de supprimer la probabilité d'incidence.

2. En l'absence d'alternatives, au vu de l'impact identifié, le porteur de projet :

- précise les sites Natura 2000 concernés, conformément au 2° du I de l'article R414-23 précité,
- complète l'évaluation des incidences par l'analyse prévue par le II de ce même article, en faisant appel à des organismes compétents si besoin (associations ou bureaux d'étude) ;

→ **Dans des cas simples :**

si le modèle de l'évaluation simplifiée proposé par ce guide reste pertinent : le porteur de projet transmet un dossier composé de l'évaluation simplifiée, complété par un rapport détaillé relatif aux seuls aspects liés à l'incidence probable ;

→ **Dans les cas complexes :**

qui dépassent les cas couverts par le présent formulaire, un dossier complet est rédigé ; il répondra à toutes les exigences de forme de l'évaluation des incidences Natura 2000 (article R414-23) et remplacera le présent document pour transmission au service instructeur.

Fait à STRASBOURG

, le 26/03/2025

Cachet, nom et signature

Formulaire simplifié – Partie D

« Conclusions »

Commentaires et compléments libres (dont solutions alternatives, mesures d'évitement et/ou de suppression)